

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2623

1<sup>er</sup> décembre 2010

### SOMMAIRE

Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l. ....	125901	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	125885
Cairnbulg Estate S.A. ....	125867	Rosa S.A. ....	125898
Carré d'Or Invest S.A. ....	125902	SSC ....	125884
Celerity S.A. ....	125902	Sud Capital Apport Holding S.A. ....	125887
Cellgate S.à r.l. ....	125903	Sun Invest S.A. ....	125890
CETP UC4 Finance S.à r.l. ....	125903	Tel.Co.Eu S.A. ....	125890
Charterhouse Capri II ....	125894	Tiger Cats Investment, S.à r.l. ....	125890
Corton Meyney S.A. ....	125898	Timba S.A. ....	125891
De Natura Rerum Holdings S.A. ....	125904	TML-Invest S.à r.l. ....	125892
Egospirit S.A. ....	125880	Tobacco GTI SA ....	125892
Energus S.A. ....	125891	TPMC Europe S.A. ....	125893
Fermentas S.à r.l. ....	125870	TPMC Europe S.A. ....	125893
Florslux SA ....	125904	Triplane S.A. ....	125893
Fondations Capital Management S.A. ...	125901	Triplas Synthetic CDO S.A. ....	125891
Jemco S.A. ....	125904	TRW Europe S.A. ....	125894
Kulczyk Investments S.A. ....	125858	TRW Europe S.A. ....	125894
LGL Trustees Luxembourg S.à r.l. ....	125892	Urban Holding S.A. ....	125895
LSF5 Finance S.à r.l. ....	125882	Urban Holding S.A. ....	125895
LSF5 Pool III Holdings S.à r.l. ....	125887	Verimmo S.A. ....	125890
MC Invest ....	125900	Vertical Axions Holding S.A. ....	125895
MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	125868	Victoria Management Services S.A. ....	125898
Opacco Holding S.A. ....	125872	Wämper Stuff Sàrl ....	125899
Opacco S.A., Société de Gestion de Patri-	125872	Water Instinct S.à.r.l. ....	125899
moine Familial, (SPF) ....	125872	World Minerals International Sales ....	125899
Phoenix Investment S.à r.l. ....	125902	Xetra Holdings S.A. ....	125901
Rangwee S.A. ....	125891		

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, "Kulczyk Investment S.A.", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 19<sup>th</sup> March 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1099 of June 8<sup>th</sup>, 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 126.198, (the "Company")

The articles of incorporation of the Company have been amended several times, and for the last time by deed of the undersigned notary on November 18<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 18 of January 6<sup>th</sup>, 2009.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appointed as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed *ne varietur* by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list and the proxies shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened and have received full knowledge of the agenda.

The present meeting, representing the whole company capital, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the purpose of the Company as follow:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist as well as provide advice on any technical specific matters to the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions) in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

Exceptionally, the Company may also grant loans or otherwise assist and provide advice to any partnership, entity or individual provided these activities are carried out in connection with the Company's purpose and on an "ad hoc" basis in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

2. Restatement of the articles of incorporation of the company.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to amend the purpose of the Company as follow:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist as well as provide advice on any technical specific matters to the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of

companies as the Company (including up and cross-stream transactions) in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

Exceptionally, the Company may also grant loans or otherwise assist and provide advice to any partnership, entity or individual provided these activities are carried out in connection with the Company's purpose and on an "ad hoc" basis in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to entirely restate the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

#### **«Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a public company limited by shares («société anonyme») under the name of KULCZYK INVESTMENT S.A..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

The management board or the sole member of the management board shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties or any organ of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist as well as provide advice on any technical specific matters to the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions) in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

Exceptionally, the Company may also grant loans or otherwise assist and provide advice to any partnership, entity or individual provided these activities are carried out in connection with the Company's purpose and on an "ad hoc" basis in so far as the Company will remain outside the scope of the Law dated 5 April 1993 on the Financial sector as amended from time to time.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 3,845,459.- (three million eight hundred and forty-five thousand four hundred fifty-nine Euro) divided into 3,845,459 (three million eight hundred and forty-five thousand four hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

## Management board

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a management board consisting of at least three members who need not to be shareholders and composed of at least one A member of the management board and one B member of the management board.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a management board consisting of one sole member of the management board until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the management board or the sole member of the management board are appointed for a term which may not exceed six years by the supervisory board or the sole member of the supervisory board and can be dismissed at any time by the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

If the post of a member of the management board appointed by the supervisory board becomes vacant, the remaining members of the management board may provisionally fill the vacancy. In this case, the next supervisory board meeting will proceed to the final election. The member of the management board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

The management board fulfils its duties under the supervision of the supervisory board.

**Art. 7.** The management board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the management board present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the management board are convened by the chairman or by any two members of the management board.

The management board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, including at least one A member of the management board and one B member of the management board, are present or represented at a meeting of the management board.

Proxies between members of the management board being permitted, a member of the management board can represent more than one of his colleagues.

The members of the management board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, the last three means shall be confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all members of the management board shall have the same effect as resolutions voted at the management board meetings.

Any member of the management board may participate in any meeting of the management board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The management board may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telefax or facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 8.** Decisions of the management board are taken by an absolute majority of the votes cast, including at least one A member of the management board and one B member of the management board present or represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the management board shall be signed by all the members of the management board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the management board or by a proxy.

**Art. 10.** The management board or the sole member of the management board shall have the power to take any action necessary or useful to realize the corporation object with the exception of those powers reserved by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the Articles of Incorporation to the shareholders' meeting and to the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

**Art. 11.** The management board or the sole member of the management board may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the management board or to third persons, except the members of the supervisory board who need not to be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole member of the management board by the sole signature of the sole member of the management board or, in case of plurality of members of the management board, by the joint signature of two members of the management board whereby at least one shall be an A member of the management board and one a B member of the management board.

In current relations with the public administration, the company is validly represented by one member of the management board, whose signature legally commits the company.

### Supervisory board

**Art. 13.** In case of plurality of shareholders, the management board must be supervised by a supervisory board consisting of at least three members who need not to be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the supervisory board can be composed of either one sole member until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the supervisory board or the sole member of the supervisory board are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a member of the supervisory board appointed by the general meeting becomes vacant, the remaining members of the supervisory board may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The member of the supervisory board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

**Art. 14.** The supervisory board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the supervisory board present at the meeting designated to that effect by the supervisory board.

The meetings of the supervisory board are convened by the chairman or by any two members of the supervisory board.

The supervisory board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between members of the supervisory board being permitted. A member of the supervisory board can represent more than one of his colleagues.

The members of the supervisory board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, the last three means shall be confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all members of the supervisory board shall have the same effect as resolutions voted at the supervisory board meetings.

**Art. 15.** Decisions of the supervisory board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 16.** The minutes of the meetings of the supervisory board shall be signed by all the members of the supervisory board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the supervisory board or by a proxy.

**Art. 17.** The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall carry out the permanent supervision of the management of the company by the management board, without being authorized to interfere with such management.

The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall have an unlimited right to inspect all transactions of the company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the company.

**Art. 18.** The management board shall, at least every three months, make a written report to the supervisory board on the progress and foreseeable development of the company's business.

The management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable effect to the company's situation.

The supervisory board may require the management board to provide information of any kind which it needs to exercise its supervision.

The supervisory board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

**Art. 19.** Each year, the supervisory board shall receive from the management board all documents listed in article 72 of the law of 10 august 1915 at the time set in such article for their delivery to the statutory auditors and shall present to the meeting its observations on the report of the management board and the annual accounts.

### Statutory auditors

**Art. 20.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 21.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 22.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 23.** The management board or the sole member of the management board or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 24.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Financial year - Distribution of profits**

**Art. 25.** The financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The management or the sole member of the management board draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 26.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the management board or the sole member of the management board in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 27.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **General disposition**

**Art. 28.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary and are not in contradiction with this law.»

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, «Kulczyk Investment S.A.», avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1099 du 08 juin 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.198. (la "Société")

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 18 novembre 2008, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 18 du 06 janvier 2009



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées à la présente minute pour être soumises avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé aux formalités de convocation préalable pour avoir reçu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

##### 1.- Modification de l'objet de la société comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement, de même que conseiller sur des sujets techniques spécifiques des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées) dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

De façon exceptionnelle, la Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister autrement, de même que conseiller toute entité ou individu à condition que ces activités soient connexes à l'objet social de la Société et ce de façon ponctuelle dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

##### 2. - Refonte des statuts de la Société.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement, de même que conseiller sur des sujets techniques spécifiques des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées) dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

De façon exceptionnelle, la Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister autrement, de même que conseiller toute entité ou individu à condition que ces activités soient connexes à l'objet social de la Société et ce de façon ponctuelle dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de refondre entièrement les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivant:

## «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Kulczyk Investments S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du directoire ou du seul membre du directoire, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du directoire ou du seul membre du directoire à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le directoire ou le seul membre du directoire ou l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement, de même que conseiller sur des sujets techniques spécifiques des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées) dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

De façon exceptionnelle, la Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister autrement, de même que conseiller toute entité ou individu à condition que ces activités soient connexes à l'objet social de la Société et ce de façon ponctuelle dans la mesure où la Société restera en dehors du domaine d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.845.459,- (trois millions huit cent quarante cinq mille quatre cent cinquante neuf Euros) représenté par 3.845.459 (trois millions huit cent quarante cinq mille quatre cent cinquante neuf) actions avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## Directoire

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un directoire composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, composé d'au moins un membre A du directoire et d'un membre B du directoire.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du directoire peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du directoire ou le seul membre du directoire seront élus par le conseil de surveillance pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par lui.

En cas de vacance d'un poste de membre du directoire, les membres du directoire restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du directoire ainsi nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

**Art. 7.** Le directoire élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du directoire désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le directoire se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.



Le directoire ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un membre A et un membre B du directoire.

Le mandat entre membres du directoire étant admis, un membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du directoire peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers moyens étant à confirmer par courrier.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du directoire, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du directoire.

Tout membre du directoire peut participer à une réunion du directoire par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le directoire pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Toute décision du directoire est prise à la majorité absolue des membres, incluant au moins un membre A et un membre B du directoire, présents ou représentés à la réunion du directoire. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du directoire est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du directoire sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du directoire ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le directoire ou le seul membre du directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le directoire ou le seul membre du directoire pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des membres du directoire ou à des tierces personnes, à l'exception des membres du conseil de surveillance, ces personnes ne devant pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, s'il y a un membre unique du directoire, par la signature individuelle du seul membre du directoire, ou en cas de pluralité de membres du directoire, par la signature conjointe de deux membres du directoire dont un est un membre A et un membre B du directoire.

La signature d'un seul membre du directoire sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

### Conseil de surveillance

**Art. 13.** En cas de pluralité d'actionnaires, le directoire doit être contrôlé par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil de surveillance peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance nommé par l'assemblée générale, les membres du conseil de surveillance restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du conseil de surveillance nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

**Art. 14.** Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du conseil de surveillance désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

Le conseil de surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre membres du conseil de surveillance étant admis, un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du conseil de surveillance peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers moyens étant à confirmer par courrier.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du conseil de surveillance produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de surveillance.

**Art. 15.** Toute décision du conseil de surveillance est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil de surveillance est prépondérante.

**Art. 16.** Les procès-verbaux des séances du conseil de surveillance sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du conseil de surveillance ou par un mandataire.

**Art. 17.** Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

Le conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société; il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

**Art. 18.** Le directoire doit faire, au moins tous les trois mois, un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires de la société et de leur évolution prévisible.

Le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la société.

Le conseil de surveillance peut demander au directoire les informations de toute nature nécessaires au contrôle qu'il exerce sur le directoire.

Le conseil de surveillance peut procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

**Art. 19.** Chaque année, le conseil de surveillance reçoit de la part du directoire les documents visés à l'article 72 de la loi du 10 août 1915 à l'époque y fixée pour leur remise au(x) commissaire(s) aux comptes et présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

### Commissaire aux comptes

**Art. 20.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui sont toujours révocables à n'importe quel moment.

La durée du mandat de commissaires aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 21.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 23.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le directoire ou par le seul membre du directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 24.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 25.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le directoire ou le seul membre du directoire établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes(s).

**Art. 26.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le directoire ou le seul membre du directoire pourra verser des acomptes sur dividendes en observant les règles légales y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 27.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 28.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010142792/504.

(100163946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

### **Cairnbulg Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 127.493.

### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatre mai.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

#### ONT COMPARU

1. Monsieur Richard GRIEVSON, administrateur de sociétés, né à Londres, le 8 mars 1950, demeurant à Totterdown House, Inkpen Hungerforf, Berkshire RG17 9EA

2. Monsieur Mark NICOLSON, administrateur de sociétés, né à Calcutta, le 24 septembre 1954, demeurant à Cairnbulg Castle, Fraserburgh Aberdeen shire, AB 43 8TN.

Les deux comparants sont représentés en vertu de deux procurations, annexées au présent acte par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Ils sont les seuls actionnaires à parts égales de la société anonyme "CAIRNBULG ESTATE S.A." avec siège à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin (RC B No 127.493), constituée suivant acte notarié du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C No 1265 du 26 juin 2007

et ils ont requis le notaire de documenter la dissolution de la société, la liquidation ayant d'ores et déjà opérée.

Les comparants assument chacun pour moitié tous éléments actifs ou passifs éventuels de la société.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et dissolution de la société.

Les 1.000 actions au porteur ont été oblitérées et les documents de la société resteront déposés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à neuf cent quatre-vingt-cinq euros (985.-€)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 mai 2010. Relation: EAC/2010/5468. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 18 mai 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010144862/36.

(100166234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

**MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.393.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of September

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 117.627 and having a share capital of EUR 12,500.- (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having his professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 129.571 and having a share capital of EUR 193,500.- (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2007, number 1779, page 85382, and

- the articles of association of the Company have been modified four times pursuant two deeds of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on (i) 12 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 December 2007, number 2780, page 133407, and (ii) 29 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2008, number 748, page 35886 and (iii) pursuant to two deeds of the undersigned notary, on (i) 24 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2009, number 957, page 45919 and (ii) 12 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 September 2009, number 1848, page 88662 (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party, owner of the 7,740 (seven thousand seven hundred and forty) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,200,000.- (five million two hundred thousand Euro) in order to raise it from its current amount of 193,500.- (one hundred and ninety-three thousand five hundred Euro) to EUR 5,393,500.- (five million three hundred and ninety-three thousand five hundred Euro) by creation and issue of 208,000 (two hundred and eight thousand) new shares (the "New Shares") having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by way of contribution in cash in amount of EUR 5,200,000.- (five million two hundred thousand Euro) (the "Contribution"), which is now at the disposal of the Company. Evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which shall be read as follows:

**'5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 5,393,500.- (five million three hundred ninety-three thousand five hundred Euro) represented by 215,740 (two hundred and fifteen thousand seven hundred and forty) shares

(hereafter referred to as the «Shares») in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders.»”

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), sous-signé,

#### **A COMPARU:**

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627, ayant un capital social de EUR 12.500.- (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.571, ayant un capital social de EUR 193.500.- (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2007, numéro 1779, page 85382, et

- les statuts de la Société ont été modifiés quatre reprises suivants de deux actes de Maître Henri Hellinckx, précité, en date (i) du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 décembre 2007, numéro 2780, page 133407 et (ii) du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2008, numéro 748, page 35886, et (iii) suivant deux actes du notaire instrumentant en date (i) du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mai 2009, numéro 957, page 45919 (ii) du 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 septembre 2009, numéro 1848, page 88662 (les «Statuts»).

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les 7.740 (sept mille sept cent quarante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 5.200.000,- (cinq millions deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 193.500,- (cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros) à EUR 5,393.500,- (cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 208.000 (deux cent huit mille) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 5.200.000,- (cinq millions deux cent mille Euros) (l'«Apport»), qui se trouve désormais à la disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Seconde résolution*

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5. **Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 5.393.500,-), représenté par deux cent quinze mille sept cent quarante (215.740) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés.»»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

*Frais-Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2010 Relation: EAC/2010/11761 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff . (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010142828/120.

(100163909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Fermentas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.992.305,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.930.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thermo Fisher Scientific Canada Acquisition ULC, an unlimited liability company incorporated and governed by the laws of the Province of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 1959 Upper Water Street, Suite 900 Halifax NS Canada B3J 3N2, registered with the Registry of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia, Canada, under number 3246943 (hereinafter referred to as the "Appearing Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 19<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. "Fermentas S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated August 20<sup>th</sup>, 2007, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2405 as of October 24<sup>th</sup>, 2007, and whose articles of association have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 6<sup>th</sup>, 2010, and not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Company").

II. The share capital of the Company presently amounts to fourteen million, nine hundred and ninety-two thousand, three hundred and five Euro (EUR 14,992,305.-), represented by fourteen million, nine hundred and ninety-two thousand, three hundred and five (14,992,305) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves on the early dissolution of the Company with effect from this day.

IV. The sole shareholder resolves to put the Company into liquidation.

V. The sole shareholder resolves to appoint as liquidator Mr. Piet Van der Zande, born in Halsteren, the Netherlands, on February 20<sup>th</sup>, 1966, having his professional address at Takkebijsters 1, 4817 BL Breda, the Netherlands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by Articles 144-148 bis of the consolidated Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. He may execute all acts foreseen by Article 145 with the authorization of the sole shareholder.



The liquidator is relieved from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company.

The liquidator may, at his own risk, delegate any particular process or operation to one or more agents and delegate to those agents such powers for such a period he may think fit.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties by the single signature the liquidator, or his agents, as the case may be, for all deeds and acts including those relating to any public official or notary public.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thermo Fisher Scientific Canada Acquisition ULC, une société à responsabilité illimitée constituée et régie par les lois de la Province de Nova Scotia (Canada), ayant son siège social au 1959 Upper Water Street, Suite 900 Halifax NS Canada B3J 3N2, et enregistrée auprès du registre des sociétés de la Province de Nova Scotia, Canada, sous le numéro 3246943, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

I. «Fermentas S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant au Luxembourg, daté du 20 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 2405 du 24 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. La Société a actuellement un capital social de quatorze millions, neuf cent quatre-vingt-douze mille, trois cent cinq Euros (EUR 14.992.305,-), représenté par quatorze millions, neuf cent quatre-vingt-douze mille, trois cent cinq (14.992.305) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

IV. L'associée décide de mettre la Société en liquidation.

V. L'associée décide de nommer comme liquidateur M. Piet Van der Zande, né à Halsteren, les Pays-Bas, le 20 février 1966, et ayant son adresse professionnelle à Takkebijsters 1, 4817 BL Breda, les Pays-Bas.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 avec l'autorisation de l'associée unique.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par l'associée unique, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur, ou son/ses représentants le cas échéant, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143920/96.

(100165136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Opacco Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.162.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Opacco Holding S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 38.162, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 1991 et modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°807, page 38.720 du 6 août 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, les deux mille cinq cents (2.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision d'adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») au sens de la loi du 11 mai 2007;

2.- Changement de la dénomination de la Société en "Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)";

3.- Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité. La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

4.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 550.000 (cinq cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.500.000 (deux millions cinq cent mille dollars

américains) à USD 3.050.000 (trois millions cinquante mille dollars américains) par l'émission de 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

5.- Refonte totale des statuts de la Société:

6.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

*Première résolution:*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'abandonner le statut actuel de Société Holding 1929 et d'adopter celui d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) au sens de la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de changer la dénomination de la Société en "Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

*Troisième résolution:*

Suite au changement du statut de la Société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts, comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 550.000 (cinq cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.500.000 (deux millions cinq cent mille dollars américains) à USD 3.050.000 (trois millions cinquante mille dollars américains) par l'émission de 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

L'Assemblée accepte à l'unanimité que les 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles soient souscrites par l'actionnaire majoritaire Zacron Holding Limited, Creque Building, Main Street, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec l'approbation de l'actionnaire minoritaire qui a expressément renoncé à son droit de souscription.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite Zacron Holding Limited, Creque Building, Main Street, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représenté par Madame Tania Racy, administrateur de sociétés, demeurant au 72 rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de USD 550.000 (cinq cent cinquante mille dollars américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Cinquième résolution:*

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, il est décidé de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société avec une version anglaise suivie de la version française, comme suit:

**Name, Duration, Registered office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreement, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bonds issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

The Company can also, while always remaining within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF"), grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest.

It may not carry out any commercial activity. It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

### Corporate capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at USD 3,050,000 (three million fifty thousand United States Dollars), represented by 3,050 (three thousand fifty) shares with a nominal value of 1,000 (one thousand United States Dollars) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### Transfer of shares

**Art. 6.** The shares of the Company can only be transferred to eligible investors in the meaning of article 3 of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

### Management - Supervision

**Art. 7.** The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 8.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The Company will be bound in all circumstances toward third parties, either by the single signature of the Chairman of the Board of Directors or by the joint signature of two Directors. The board of directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 10.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

#### Shareholders' meetings

**Art. 11.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on April 30<sup>th</sup> 10.00 a.m. If such

day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, all decisions by annual or ordinary general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles of Incorporation shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the vote cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Any amendments concerning the objects or form of the Company, except in cases foreseen by the law, must be approved by the general meeting of bondholders deciding in accordance with the conditions prescribed by the law.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 13.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

#### **Business year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements. The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Applicable law**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF).

The present by-laws are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

#### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 3.050.000 (trois millions cinquante mille US dollars) représenté par 3.050 (trois mille cinquante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US Dollars) chacune ayant droit de vote aux assemblées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Cession d'actions

**Art. 6.** Les actions de la Société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

### Administration, Surveillance

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telefax, cable, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée dans toutes les circonstances, soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué intentionnellement à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 avril à 10.00 heures. Si ce jour est

un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi, toutes les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Cependant la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Toutes modifications touchant à l'objet ou à la forme de la société doivent être approuvées par l'assemblée générale des obligataires délibérant suivant les conditions prévues par la Loi, sauf dans les cas prévus par la Loi.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 13.** Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Loi applicable**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44826. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142849/437.

(100163873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

### **Egospirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.803.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünften Oktober,  
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,  
sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EGOSPIRIT S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 144.803 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 22. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 570 vom 16. März 2009.

Die Satzung wurde zum letzten Mal geändert gemäss notarieller Urkunde vom 25. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1598 vom 19. August 2009.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Fräulein Martine Zellinger, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung beruft zur Stimmzählerin Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

#### *Tagesordnung*

##### 1. Änderung des Artikels 6 der Satzung wie folgt:

Veräußerungen/Übertragungen von Anteilen unterliegen der einstimmigen Genehmigung aller anderen Gesellschafter (die „anderen Gesellschafter“), denen wiederum ein Vorkaufsrecht zusteht.

Wenn ein Gesellschafter (der „verkaufende Gesellschafter“) seine Anteile veräußern möchte, wird er den anderen Gesellschaftern vorher schriftlich anzeigen, dass er seine Anteile an eine dritte Partei (die „dritte Partei“) zu veräußern beabsichtigt. Diese Mitteilung muss die Anzahl der zu verkaufenden Anteile, den Namen des potentiellen Käufers, den Preis und ein unwiderrufliches Angebot zum Erwerb solcher Anteile an die anderen Gesellschafter zum gleichen Preis enthalten.

Den anderen Gesellschaftern steht sodann das Recht zu, die angebotenen Anteile gemäß den in der Mitteilung aufgeführten Bedingungen und Konditionen zu erwerben, vorausgesetzt, sie erteilen dem verkaufenden Gesellschafter und der Gesellschaft innerhalb von dreißig (30) Tagen nach Eingang der vorerwähnten schriftlichen Mitteilung eine entsprechende schriftliche Nachricht.

Soweit innerhalb der vorgenannten Frist keine Nachricht erteilt wird, gilt dies als Verzicht auf die Wahrnehmung des Vorkaufsrechts.

Die zu verkaufenden Anteile dürfen in keinem Fall geteilt werden. Das Vorkaufsrecht ist anteilig zu der bestehenden Beteiligung der einzelnen verbleibenden Gesellschafter am Gesellschaftskapital auszuüben. In dem Ausmaß, in dem ein verbleibender Gesellschafter sein Vorkaufsrecht nicht in vollem Umfang oder teilweise nicht ausübt, erhöhen sich die entsprechenden Rechte der verbleibenden Gesellschafter um den nicht ausgeübten Teil.

Soweit die Anzahl der angebotenen Anteile nicht in genauer Proportion zu der Anzahl an Anteilen steht, in deren Zusammenhang das Vorkaufsrecht wahrgenommen wird, werden die restlichen Anteile zugeteilt, soweit die Gesellschafter nicht im Wege einer Abstimmung eine Einigung erzielen können.

##### 2. Änderung des Artikel 8 der Satzung wie folgt:

Gesellschafterversammlungen (ordentliche oder außerordentliche) sind beschlussfähig, wenn mindestens fünfzig Prozent (50 %) des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist. Soll im Rahmen außerordentlicher Gesellschafterversammlungen über eine Satzungsänderung entschieden werden, gilt diese Bedingung für die 1. und die 2. Sitzung.

Beschlüsse ordnungsgemäß einberufener Gesellschafterversammlung- en bedürfen einer Mehrheit von fünfzig Prozent (50 %) der anwesenden oder vertretenen und abstimmenden Gesellschafter.

##### 3. Verschiedenes.

II- Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Verwaltungsrats unterschrieben

ben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt ein neuer Absatz 6.4 mit folgendem Wortlaut am Ende von Artikel 6 beizufügen:

„ **6.4.** Veräußerungen/Übertragungen von Anteilen unterliegen der einstimmigen Genehmigung aller anderen Gesellschafter (die „anderen Gesellschafter“), denen wiederum ein Vorkaufsrecht zusteht.

Wenn ein Gesellschafter (der „verkaufende Gesellschafter“) seine Anteile veräußern möchte, wird er den anderen Gesellschaftern vorher schriftlich anzeigen, dass er seine Anteile an eine dritte Partei (die „dritte Partei“) zu veräußern beabsichtigt. Diese Mitteilung muss die Anzahl der zu verkaufenden Anteile, den Namen des potentiellen Käufers, den Preis und ein unwiderrufliches Angebot zum Erwerb solcher Anteile an die anderen Gesellschafter zum gleichen Preis enthalten.

Den anderen Gesellschaftern steht sodann das Recht zu, die angebotenen Anteile gemäß den in der Mitteilung aufgeführten Bedingungen und Konditionen zu erwerben, vorausgesetzt, sie erteilen dem verkaufenden Gesellschafter und der Gesellschaft innerhalb von dreißig (30) Tagen nach Eingang der vorerwähnten schriftlichen Mitteilung eine entsprechende schriftliche Nachricht.

Soweit innerhalb der vorgenannten Frist keine Nachricht erteilt wird, gilt dies als Verzicht auf die Wahrnehmung des Vorkaufsrechts.

Die zu verkaufenden Anteile dürfen in keinem Fall geteilt werden. Das Vorkaufsrecht ist anteilig zu der bestehenden Beteiligung der einzelnen verbleibenden Gesellschafter am Gesellschaftskapital auszuüben. In dem Ausmaß, in dem ein verbleibender Gesellschafter sein Vorkaufsrecht nicht in vollem Umfang oder teilweise nicht ausübt, erhöhen sich die entsprechenden Rechte der verbleibenden Gesellschafter um den nicht ausgeübten Teil.

Soweit die Anzahl der angebotenen Anteile nicht in genauer Proportion zu der Anzahl an Anteilen steht, in deren Zusammenhang das Vorkaufsrecht wahrgenommen wird, werden die restlichen Anteile zugeteilt, soweit die Gesellschafter nicht im Wege einer Abstimmung eine Einigung erzielen können.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt Absatz 8.3 in Artikel 8 durch folgenden Text zu ersetzen:

„ **8.3.** Gesellschafterversammlungen (ordentliche oder außerordentliche) sind beschlussfähig, wenn mindestens fünfzig Prozent (50 %) des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist. Soll im Rahmen außerordentlicher Gesellschafterversammlungen über eine Satzungsänderung entschieden werden, gilt diese Bedingung für die 1. und die 2. Sitzung.

Beschlüsse ordnungsgemäß einberufener Gesellschafterversammlungen bedürfen einer Mehrheit von fünfzig Prozent (50 %) der anwesenden oder vertretenen und abstimmenden Gesellschafter.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: STOLZ-PAGE, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 6 octobre 2010. LAC/2010/43812. Reçu soixante-quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Oktober 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010143610/103.

(100163425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**LSF5 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 102.633.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED**

Lone Star Fund V (U.S.) L.P., a limited liability company established at 2711 N. Haskell Ave., Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, registered under the number 3821496 with the Delaware Secretary of State, represented by Mr Steven R. Shearer, Vice President of Lone Star Management Co. V, Ltd., general partner of Lone Star Partners V, L.P., general partner of Lone Star Fund V (U.S.), L.P. (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas on 22 October 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Finance S.à r.l (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.633, incorporated on 23 August 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N ° 1117 of 8 November 2004, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 October 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N ° 128 of 17 January 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euros) each in the share capital of the Company which is set at EUR125,000 (one hundred twenty-five thousand euros);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis the liquidation process of the Company (*liquidation volontaire*);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (*liquidation volontaire*).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, born on 9 april 1966 in Hal (Belgium), residing professionally at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.



The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

*Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire du présent acte.

**A COMPARU**

Lone Star Fund V (U.S.) L.P., une société à responsabilité limitée établie au 2711 N. Haskell Ave., Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis, enregistrée au Delaware Secretary of State sous le numéro 3821496, représentée par M. Steven R. Shearer, Vice-président de Lone Star Management Co. V, Ltd., associé général de Lone Star Partners V, L.P., associé général de Lone Star Fund V (U.S.), L.P. (l'Associé Unique),

ici représenté par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas le 22 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Finance S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.633, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 23 août 2004 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1117 du 8 novembre 2004, modifié pour la dernière fois le 19 octobre 2007, par acte de Maître Martine Schaeffer, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 128 du 17 janvier 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR125.000 (cent vingt-cinq mille euros);

II. que l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat; et
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

125884

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

*Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Carbiener et J-J. Wagner

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47058. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144018/146.

(100165647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**SSC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.916.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 14 octobre 2010, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Derry CROWLEY, gérant A, expert-comptable, Building G, West Cork Technology Park, Clonakility, Cork, Ireland;

- Mr Donal McCARTHY, gérant A, expert-comptable, Building G, West Cork Technology Park, Clonakility, Cork, Ireland;

- Mr Richard HAWEL, gérant B, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg.  
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

*Pour SSC*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010142927/19.

(100163582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.717.

In the year two thousand and ten, on the fourth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROBECO-VCM-EMERGING MANAGERS FUND, a société d'investissement à capital variable, (the "Company"), having its registered office at Luxembourg, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 129.717, incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 July 2007, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1597 of 31 July 2007.

The meeting was opened with Mrs Vanessa DELVAEL, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Elodie DIFFERDING, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Gregory TRIVINI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- To resolve on the liquidation of the Company

2.- To appoint Robeco Luxembourg S.A., represented by Mr. Norbert Wagemans and Mr. Volker Wytzes, as the liquidator of the Company and to determine the liquidator's powers and remuneration.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That pursuant to the attendance list, all the twenty-two thousand five hundred and thirty-one (22,531) outstanding shares are represented at the present meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to put the Company into liquidation, effective on 26<sup>th</sup> October 2010.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint Robeco Luxembourg S.A., represented by Mr. Norbert Wagemans and Mr. Volker Wytzes, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day set out at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the proxyholder, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ROBECO-VCM-EMERGING MANAGERS FUND, une société d'investissement à capital variable, (la «Société») inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.717, ayant son siège social au 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1597 du 31 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa DELVAEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Elodie DIFFERDING, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gregory TRIVINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1.- De décider de la liquidation de la Société

2.- De nommer Robeco Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Norbert Wagemans et Monsieur Volker Wytzes, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signées par le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que suivant la liste de présence, toutes les vingt-deux mille cinq cent trente et une (22.531) actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société avec effet au 26 octobre 2010.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée unique décide de nommer en qualité de liquidateur Robeco Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Norbert Wagemans et Monsieur Volker Wytzes, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande du représentant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le représentant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. DELVAEL, E. DIFFERDING, G. TRIVINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44864 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142899/106.

(100164067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Sud Capital Apport Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142928/9.

(100163349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**LSF5 Pool III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.233.

In the year two thousand and ten on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder)

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 October 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Pool III Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.233, incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 116 of 5 February 2007, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 121 of 16 January 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 314 (three hundred fourteen) shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR39,250 (thirty-nine thousand two hundred fifty euro);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and

5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

6. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

125888

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing in L-2557 Luxembourg, 7,rue Robert Stümper, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

*Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire du présent acte.

**A COMPARU**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Pool III Holdings S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.233, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 22 novembre 2006 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 116 du 5 février 2007, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 octobre 2007, par acte de Maître Martine Schaeffer, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°121 du 16 janvier 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:



I. il est l'associé unique de la Société et il détient l'ensemble des 314 (trois cent quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à la somme de EUR39.250 (trente-neuf mille deux cent cinquante euros)

II. l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats; et
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), résidant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la Date Effective.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Carbiener et J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47060. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144019/145.

(100165695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Sun Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.498.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142929/9.

(100163828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Tel.Co.Eu S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.441.

---

BDO Tax & Accounting

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147.571

A décidé de dénoncer le siège de la société

Tel.Co.Eu S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 441

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142933/18.

(100163933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Tiger Cats Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 30.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.256.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142934/11.

(100163362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Verimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie à Luxembourg, le 22 octobre 2010*

L'assemblée décide de proroger pour une durée de six ans à partir du 15 septembre 2006 le mandat des administrateurs Gérard SCHANK, demeurant à L-7303 STEINSEL, 10, rue des Etangs, Gérard TURPEL, demeurant à L-8030 STRASSEN, 139, rue du Kiem, et JANSSEN FINANCIAL SA, établie et ayant son siège social à Belize, Belize City, Yasmin Court, 35A, Regent Street, PO Box 1777 ainsi que du Commissaire aux comptes, la société MARLOW CONSULTING SA, établie et ayant son siège social à Belize, Belize City, Yasmin Court, 35A, Regent Street, PO Box 1777.

Pour extrait conforme  
Gérard SCHANK / Gérard TURPEL  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142955/16.

(100163542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Triplas Synthetic CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 90.832.

Le Bilan de clôture de liquidation arrêté au 12 Octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010142936/11.

(100163845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Timba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 72.993.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142941/10.

(100163382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Energus S.A., Société Anonyme,  
(anc. Rangwee S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 113.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 7 mai 2010*

L'Assemblée élit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig.

M. Dominique SALVI, Directeur, demeurant à 40, bis rue du Tivoli F -54400 LONGWY-HAUT (France).

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., 23, rue des Bruyères L - 1274 Howald

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale*

Le Conseil d'Administration réélit pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER Président, qui est également nommé pour un an Administrateur-délégué, nommé pour un an M. Dominique SALVI Administrateur-Directeur, nommé pour un an M. Jean-Yves COLSON et M. Philippe KRIER Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille euros) par la seule signature du Directeur.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille) par seule signature d'un Fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes  
Jacquot SCHWERTZER  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010145048/33.

(100165514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**TML-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.725,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142943/11.

(100163389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Tobacco GTI SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.836.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 8 septembre 2010 à 10.00 heures*

L'assemblée générale accepte la démission avec effet à ce jour de Monsieur Jean-Claude VAN GUCHT de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Madame Roswitha CREMER, née à St. Vith (B) le 10.05.1967, demeurant à L - 9990 Weiswampach, 24, Breidelterweeg.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012 le mandat de

Monsieur Achillefs WOURWOUKAS, administrateur et président du conseil d'administration, né à Salonique (GR) le 22.05.1958, demeurant à B – 6041 Gosselies, 50, Faubourg de Charleroi ainsi que le mandat de Madame Roswitha CREMER, administrateur-délégué, née à St. Vith le 10.05.1967, demeurant à L – 9990 Weiswampach, 24, Breidelterweeg.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010142945/20.

(100163808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**LGL Trustees Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.226.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 15 octobre 2010 que

Resource Revision Sarl société de droit Luxembourgeois, établie à L-1943 Luxembourg, 36, Rue Gabriel Lippmann, enregistrée sous le N° B 67678

a cédé 49 (quarante) parts sociales de la société LGL Trustees Luxembourg S.à r.l. (la société), établie à L-1943 Luxembourg, 36, Rue Gabriel Lippmann, enregistrée sous le N° B 156226

à

LGL Trustees Limited, une société, enregistrée en Jersey de sous le N° 77396 et établie à 2, Hill Street, St.Helier, Jersey JE4 8RY (Channel Islands).

Les parts sociales de la société sont dès lors détenues comme suit:

RESOURCE REVISION SARL . . . . .	51 parts sociales
LGL TRUSTEES LIMITED . . . . .	49 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme  
LGL Trustees Luxembourg S.à.r.l.

Référence de publication: 2010143342/23.

(100164775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**TPMC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.443.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société TPMC Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 443, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société TPMC Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 443, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur de la société TPMC Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 443, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société TPMC Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 443, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142947/21.

(100163662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**TPMC Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.443.

A décidé de dénoncer le siège de la société

TPMC Europe S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 443

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142948/14.

(100163885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Triplane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142949/11.

(100164042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**TRW Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.181.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société TRW Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 181, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société TRW Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 181, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur de la société TRW Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 181, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société TRW Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 181, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tas & Accounting

Référence de publication: 2010142950/21.

(100163648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 octobre 2010*

L'associé unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission de M. Alain PEIGNEUX de son mandat de gérant de catégorie C de la société, avec effet immédiat.

– de nommer M. Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C de la société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société est désormais composé comme suit:

– Charterhouse Corporate Directors Limited, gérant de catégorie A

– M. Marc ELVINGER, gérant de catégorie B

– M. Alan DUNDON, gérant de catégorie C

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Charterhouse Capri II*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143198/22.

(100164542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**TRW Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 94.181.

A décidé de dénoncer le siège de la société

TRW Europe S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 181



Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142951/14.

(100163881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Vertical Axions Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.342.

- 
- Constituée en date du 15 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 199 du 18 février 2004.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2009 que les mandats des membres du conseil d'administrations suivants et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

*Aux postes d'administrateurs:*

- Madame Mara DE BIASI, née le 09 février 1973 à CH - DELEMONT et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;
- Madame Silvia LAVIO-SCHNEIDER, née le 7 septembre 1950 à CH-LUGANO et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;
- Monsieur Nello LAVIO, né le 8 mars 1951 à CH - MENDRISIO et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4.

Monsieur Nello LAVIO, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, conserve sa fonction de Président du conseil d'administration.

*Au poste de commissaire de compte:*

- JPCA Limited (anciennement JP AUDIT LIMITED), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés anglais sous le numéro 3350996, avec siège social 17 City Business Centre, Lower Road, London SE16 2XB, UNITED KINGDOM.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010144162/26.

(100165372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Urban Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.697.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59932 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142952/10.

(100163859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.697.

—

In the year two thousand ten, on the sixth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Urban Holding S.A.", a société anonyme holding, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5 boulevard Royal trade register Luxembourg section B number 109697 incorporated by deed dated on 21 July 2005 published in the Memorial C number 1297 of 30 November 2005; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Ms Béatriz Garcia, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Colette Wohl, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31<sup>s</sup> July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)"), by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment."

2) Subsequent amendment of the articles of incorporation.

3) Suppression of the class of Directors and subsequent amendment of articles 6 and 9 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution:*

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31<sup>s</sup> July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)"), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said "soparfi" companies.

#### *Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31<sup>s</sup> July 1929.

#### *Third resolution:*

The meeting decides to suppress the different classes of Directors and to amend subsequently the articles 6 and 9 to be read as follows:

**"Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting."

**"Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Urban Holding S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5 Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109697, constituée

suisant acte reçu le 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1297 du 30 novembre 2005; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Me Béatriz Garcia, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Modification afférente des statuts.

3) Suppression des différentes classes d'administrateurs et modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de supprimer les classes d'administrateurs A et B, et de modifier en conséquence les articles 6 et 9 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. GARCIA, F. GIBERT, C. WOHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 octobre 2010 Relation: LAC/2010/44183 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142953/129.

(100164016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Rosa S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.297.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 27 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 27 octobre 2010 que:

L'assemblée a pris acte de la démission avec effet immédiat de Maître Bernard FELTEN, Monsieur Frédéric COLLOT et de Monsieur Jean NAVEAUX de leurs fonctions d'administrateur.

L'assemblée a constaté que la société a un actionnaire unique, conformément aux statuts, elle a décidé de nommer en leurs remplacements, à la fonction d'administrateur unique, la personne suivante:

- la société Scafom Holding B.V. établie et ayant son siège social au 5, De Kempen, 6021PZ Budel, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Cranendonck sous le numéro 17264439, ayant comme représentant permanent Monsieur Franciscus Jozef Leonardus Hubertus BRINKMANN, né le 21 janvier 1945 à Sevenum, demeurant au 15, Kerkenhuis, 5715 BP Lierop (Pays-Bas).

Le nouvel administrateur termine le mandat des prédécesseurs qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010143420/23.

(100164853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Corton Meyney S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CORTON MEYNEY S.A. qui s'est tenue en date du 21 mai 2010*

1. L'Assemblée Générale décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010142989/16.

(100162838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

—  
Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010142956/11.

(100163978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Wämper Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 8.

R.C.S. Luxembourg B 95.815.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142957/9.

(100163642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**World Minerals International Sales, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2010 que:

Monsieur Thomas MULLER, Contrôleur, demeurant 226, rue de la Gare F-57390 Audun-le-Tiche, France a été nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Michel Cornelissen, administrateur démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Monsieur Thomas MULLER terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur Thomas MULLER, Contrôleur, demeurant 226, rue de la Gare F-57390 Audun-le-Tiche, France, a également été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la société, son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010142958/19.

(100164102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Water Instinct S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.239.

---

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "WATER INSTINCT S.A.R.L.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, constituée." par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 885 du 5 mai 2006.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2219 du 6 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnariat ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration des associés pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un million soixante-cinq mille euros (EUR 1.065.000,-), par conversion de vingt-deux mille cent obligations convertibles Monsieur Cristiano Portas de valeur nominale de quarante-six euros vingt centimes (EUR 46,20) chacune et par émission en contrepartie de six cent cinquante (650) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de un millions d'euros (EUR 1.000.000,-) à un million soixante-cinq mille euros (EUR 1.065.000,-), par conversion de vingt-deux mille cent obligations convertibles Monsieur Cristiano Portas de valeur nominale de quarante-six euros vingt centimes (EUR 46,20) chacune et par émission en contrepartie de six cent cinquante (650) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'existence de ces obligations convertibles a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan de la société en date de ce jour et la souscription d'actions de la part des porteurs d'obligations par des copies des demandes de conversion.

En outre l'assemblée décide que les vingt-deux mille cent (22.100) obligations seront remplacées par six cent cinquante (650) parts sociales nouvelles de Monsieur Cristiano Portas, préqualifié, trente-quatre (34) obligations donnant droit à une part sociale. La conversion a été établie sur base du d'un rapport établi le 22 juin 2006 par la société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A.R.L., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million soixante-cinq mille euros (EUR 1.065.000,-) divisé en dix mille six cent cinquante (10.650) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44186. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142959/67.

(100163298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**MC Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.620.

*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire  
en date du 27 septembre 2010*

En date du 27 septembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 27 septembre 2010, de Monsieur Thierry Martinez en qualité d'Administrateur.



Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2010143006/15.

(100162708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Xectra Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.437.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 septembre 2010:*

1. Monsieur Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
2. Monsieur Jonathan LEPAGE et Monsieur Philippe TOUSSAINT ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour XECTRA HOLDINGS S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142963/19.

(100163880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

—  
Par résolution signée en date du 8 octobre 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2010
2. acceptation de la démission de Alan Dundon, avec adresse au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2010
3. nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur de catégorie avec effet au 8 octobre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
4. nomination de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur de catégorie avec effet au 8 octobre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143250/22.

(100164643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 121.831.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 octobre 2010 entre The Eagle Trust et Mr. Rishikumar Bhansali les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- The Eagle Trust domicilié Park Place, Park Street, St Peter port, Guernesey BGU - GY1 1EE enregistrée 26740 au RCS de Guernesey ne détient plus de part dans la société.

- Rishikumar Bhansali né le 17 décembre 1987 à Antwerpen en Belgique et domicilié à Villa 87, Dubai Creek, Golf and Yacht Club, 129 Port Saeed, Diera, Dubai, Emirats Arabes Unis détient:

29 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1000 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bhansali Equities Luxembourg S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010142987/20.

(100162633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.870.

Il résulte des minutes de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 que:

- La société Deloitte SA a été révoquée de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 février 2008;

- Madame Sandrine Péciaux, née le 5 juin 1969 à Nivelles, Belgique, résidant au 178, rue de la Justice, 6200 Châtelet, Belgique a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 14 février 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010142988/18.

(100163205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Celerity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.382.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CELERITY S.A., RCS Luxembourg n° B 70382, tenue le 3 mai 2010 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

- de confirmer Madame Anne-Flore Reybier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142990/16.

(100162820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Par résolutions signées en date du 27 septembre 2010, l'associé unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Dominique Robyns, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Edward Yuen Cheor Lee, Gérant de classe A, avec adresse au 210, Kingsford Gardens C1/3F, Tin Hau Temple Road, Hong Kong,
  - Yuen Ching Jimmy Lee, Gérant de classe A, avec adresse au 210, Kingsford Gardens, C1/3F, Tin Hau Temple, Hong Kong
  - Yuen Kui Lee, Gérant de classe A, avec adresse au 210, Kingsford Gardens, Tin Hau Temple Road, Hong Kong
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2011 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144075/24.

(100165031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement à Luxembourg le 29 juin 2010*

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur François WINANDY, 25, avenue de la Liberté, L-1931 LUXEMBOURG en tant que Gérant du groupe A et nomme en remplacement Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 LUXEMBOURG, pour une durée indéterminée.

L'assemblée nomme également Monsieur Claude LE MONNIER, demeurant professionnellement 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 LUXEMBOURG, en qualité de nouveau Gérant du groupe A, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme.

Pour CELLGATE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2010142991/20.

(100162602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.228.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 19 octobre 2010*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 19 octobre 2010:

- que l'assemblée a nommé M. Sam Block III., avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square London, W1J6ER United Kingdom, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 19 octobre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

CETP UC4 Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010142992/18.

(100162710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Jemco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 101.825.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JEMCO S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2010*

1. L'Assemblée Générale décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.
- de confirmer Monsieur Michel Reybier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010143001/16.

(100162833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.236.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 21 octobre 2010.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le conseil d'administration décide de changer le siège social de la société au 26 Boulevard Grande Duchesse, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2010142994/13.

(100163090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**Florslux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 115.695.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Octobre 2010 à 17 H*

La Société FLORSLUX SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25/10/2010.

Mr Alain HOUD / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010144521/24.

(100164346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.